Dame tridest à pet pres ça. be voix haute interrompit le dia pour dire au Maltre qu'il a raison par toujours, à pied, à cheval, en prose, e sur la scène, chez les éditeurs, quand contient, en 1848, la condidature du princ Louis-Napoléon, et. en 1871, quand il serre frateraellement la Commune sur son cour. Majntenant, il ne faudrait pas que M. Vic-til Hugo ent l'air de croire que la voix haute lui conseille le chemin étroit et difficile idérable, une gloire exagérée et une popularité désolante. Tout va donc au gré de ses intérêts.

DE Acenie militaire dit que les conclusions du rapport de la commission sont tr's sévères plur le marichal Bazaine, Ce serait par son ondete compromis, il resultarat du l'enquete, vue qu'une chose, isoler son armée et l'enta-nel le moins possible. Il serait impossible d'admettre cette raison du manque de munid aunettre ceus aison an manque de muni-tiens que donne le marchal pour expliquer que, vainqueur le 16 aout, il se replia le 17 sur sa droite, au lieu de reprendre l'offensive. Enfin, le 2 septembre, en se repliant sur New, il se serait mis dans un cas de resprinsabilité pour ou par les réglements militrires, attenda qu'à cette heure, il était encor-possible d'agir. On croit, dit en terminant l meme journal, que la commission d'enquête disposée à conclure au renvoi du ma-Cahal devant un conseil de guerre. Ce ren voi, n'impliquant en rieu la culpabilité de la conduite du maréchal, mais la constatation d'infractions sur lesquelles le conseil a qualité de statuer.

On annonce que dimanche, le prince de

Ta Seneral Ducrot vi at d'écrire au Cour rier de France pour relever plusieurs erreurs commises par ce journal sur la capitulation de Sedan : le drapeau parlementaire a éte arbore à l'insu des généraux commandant le 1er, 7º et 12º corps; 2º ces mèmes chef son restés étrangers à l'article relatif à la situation faite aux officiers après la capitulation.

La policed'Alsace-Lorraine a saisi ces jours derniers une romance dont le refrain était : · Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine », e et malgre vous, nous resterons français.

On écrit de Rome, le 27 février, à l'Agence

Le cardinal Antonelli souffre d'une recrudescence de sa goutte et de sa maladie de la vessie. S'il venait à mourir, le parti qui pousse Pic IX au départ serait débarrassé d'un

M. Leverrier, l'ex-sénateur, a déjeunéchez le président de la République. C'est la première apparition du directeur de l'Observales salons de M. Thiers depuis la chute de l'Empire et elle ne laisse pas que de faire sensation dans le monde des savants

Le bruit de la démission de M. le général

de Cissey est plus que jamais accrédité. Les efforts de la commission de réorgani-sation tendent à obtenir que desormais le prinistre se cantonne uniquement dans le rôle d'administrateur en chef et non de général en chef de l'armée.

C'est à Naples, ou le roi est retourné brusquement la nuit du 25 au 26, et non a Rome, qu'aura lieu l'entrevue de Victor-Emmanuel et de sou gendre le prince Napoléon, qui est toujours à Florence. De cette façon, le cousin de l'ex-empereur ne sera exposé ni a rencontrer le prince Frédéric-Charles, ni à devoir faire au pape une visite que le pape ne tient guère à recevoir sans doute, et que le gouvernement français pourrait bien voir d'un mauvais œil, à cause des sympathies manifestes de Victor-Emmanuel, et de son gouvernement pour la cause de l'empire.

Nous avons publié, fidèle à notre systè-me d'impartialité, une correspondance de L'Agence Havas démentant les projets de message et de plébiscite prêtés au président de la République. L'Ordre fait remarques que le Bien public, dont on sait les relations que le Bien puotic, dont on sait les relations avec le Dieu, en reproduisant la phrase de l'Agesce Havas, n'a laissé subsister que le démenti relatif au projet de message et a effacé ces mots: projets de plébiseite. Est-ce un hasard? Nous serions plutôt porté à roire que le plébiscite dont nous avons partreint aux termes que nous avons indiques, n'est par sans quelque crédit dans les conseils du gouvernements.

Un épisode de la grande cérémonie qui a cu lieu avant-hier à Londres, à l'occasion du ment du prince de Galles.

Deux individus qui avaient réussi à entrer dans Saint-Paul, ont eu une si singulière tenue qu'on a du les expulser...

Comme ils se débattaient, on les a con-

duits chez le magistrat, et la il a été consta-té qu'on avail affaire à deux Français, dont un était Maxime Vuillaume, l'ex-rédacteur du Père Duchêne.

avez-vous combien vient d'être vendue, referi gouvernement espagnol, la fabrique

de 200,000 francs. bien que le temps des dagues et

loin aujourd'hui. Les acquéreurs a an ant beau faire graver toutes les baïonnettes et les sabres qui tireut de leurs fabriques la fameuse de-e: Ét elle te tocu, etc., il est douteux "ils aient la clientèle des gouvernements

Depuis longtemps, du reste, le gouvernement espagnol lui-même achetait toutes ses armes au dehors.

La France édile cette sentence à méditer. en réponse à un article du Bien public, sur l'équivoque et le provisoire : « L'équivoque est en train de tuer le provisoire.

Un exemple de patriotisme.

Madame X..., agée de quatre-vingt-deux ans, mère d'un agent de change, habitant Metz et se sentant gravement malade, s'est fait transporter dans une viaison de campagne à quelques lieues de la ne voulant pas disait-elle, mourir sur le sol envahi par les Prussiens.

Son vœu a été exaucé, et elle est morte dans sa patrie.

Extrait d'une lettre de Beyle (Stendhal) : « Le propre du patriote de has étage ou du patriote ambitieux est le sacrifice complet siens : Meorent ma femme, nies enfants, mon père, ma mère! mais vive le parti que

» Un admire ces caractères-la dans un certain monde; moi, je reserve mon admiration pour le père, la mère, la femme, les enfants, dont on dispose aussi legerement sans les consulter.

» Remarquez, du reste, que ce n'est jamais que le sacrifice d'autrui que ces gens font pour leur cause; ils réservent leurs personnes pour le jour du triomphe.

Nous avons sous les yeux la proclamation lancée par certain club de frères et amis, au moment de la guerre.

En tête, on lit ces mots energiques, qui out, en outre, le mérite d'être un progra olein de sincérité :

Armons-nous, et marchez /

Les télégrammes de Londres, signalent l'arrestation d'un jeune homme qui a dirigé hier, un pistolet contre la reine, au moment où elle rentrait au palais de Buckingham; mais vérification faite, il s'est trouvé que l'arme n'était pas chargée. La tentative serait done l'œuvre d'un insensé.

Mgr Joseph Novella, de l'ordre des Récollets, vient de mourir à Nice, à l'âge de 68

Le Journal de Nice, auquel nous empruntons cette nouvelle, ajoute que cet éminent prélat, qui a parcouru toute la Chine, comme missionnaire, a laissé, dit-on, a son intime ami, M. B. Thibaut, une collection inédite de cartes géographiques de toute la Chine.

On annonce la mort presque subite, à Pont-Authou, de Mme Lefebvre-Duruflé, femme de l'ancien ministre du commerce sous

Les démagogues du Midi continuent à manifester par des actes la haine dont ils sont animes à l'égard de l'armée. On écrit de Béziers, le 27 février, au *Messager du Midi* : « Nos radicaux seraient-ils disposés à re-

commencer leurs scènes de provocation contre les dragons?

» Dimanche dernier, le maréchal des logis du poste du théâtre a été encore injurié par un individu qui n'a trouvé autour de lui que des approbateurs. Le colonel est-intervenu presque aussitot et a donné l'ordre de faire évacuer le péristyle envahi. L'incident n'a

pas cu d'autre suite... »
Mais rien ne dit qu'il ne se renouvellera

Rassurons-nous, la France n'a point décidément le privilège des folies démagogi-ques. Un journal vient de paraître en Espagne avec ce sous-titre engageant : Journal de poudre et de pétrole (Périodico de polrosa y

ASSEMBLÉE NATIONALE

Néance du pendreli 1er mars 1872

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

A deux heuresquarante-cinq minutes, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté. Discussion de la loi relative au pensions à accorder aux veuves ou sœurs d'officiers généraux tués ou morts de leurs blessures pendant l'insurrection.

M. CHARLES BOLAND, rapporteur, donne lecture d'un rapport supplémentaire sur les amendements qui ont été envoyés à la commission. Un de ces amendements propose une pension pour la veuve du colonel Billiet, tué à Limoges. La com-mission l'accepte; toutefois, elle emet le vœu que là se bornent les propositions dans l'intéret du Trésor; en conséquence, la commission croit devoir repousser l'amendement de M. sainte-Croix, tendant à accorder une pension à la veuve du

chirurgien Pasquier. Un fonds special existe d'ailleurs au ministère de la guerre dont le ministre a la disposition, fonds qui pourra être augmente s'il y a tieu. En ce qui concerne Camendement Raoul Duval tendant à accorder une pension viagère de 600 fr. aux veuves des gendarmes et gardiens de la saix, socience de l'insuerection,

le rapporteur déclare que la commission l'accepte, mais qu'elle repousse l'amen-dement qui tend à étendre cette mesure aux veuves des magistats du 22 mars, place Vendôme.

M. BEAU appuie l'amendement en fa-

reur de la veuve du chirurgien Pas-

M. GUILLEMAUD combat cet amende ment, car si on accorde des pensions aux veuves des officiers, il faudra aussi, dīt-il, étendre la mesure aux veuves des simples soldats. L'orateur termine en priant la Chambre de ne pas entrerdans

la voie des exceptions. Le paragraphe additionnel à l'arlicle 1er concernant la pension à accorder à la veuve Pasquier mis aux voix est re-

L'article ler relatif à la veuve Lecomte et la veuve Billiet est adopté. Adption de l'art. 2 (pension de 600 fr.

pour les veuves des gendarmes et gar-diens de la paix). Adoption de l'art. 3 (pension de 250

francs pour les orphelins mineurs des gendarmes et gardiens de la paix.

M. DENORMANDIE vient défendre un article additionnel relatif à la pension à accorder aux veuves et orphelins des victimes de la manifestation du 22 mars. L'orateur espece qu'on adoptera son article qui n'obèrera pas le trésor con-sidérablement, attendu que ses clientsont au nombre de cinq ; ce n'est pas à un guichet de ministère qu'ils doivent aller chercherun secours, c'est l'Assem-blée qui doit leur octroyer.

M.ROLAND maintient les conclusions du rapport.

M. TARGET vient parler en faveur de l'article présenté par M. Denormandie. L'article additionnel, mis aux voix, est

rejeté et l'ensemble du projet adopté. Reprise de la deuxième délibération sur le projet relatif à la magistrature.

M. BÉRENGER demande que la partie de la loi en discussion et qui concerne les juges de paix, soit ajournée car le projet contient, selon lui, une lancune regrettable. La commission nes'est pas occupée de l'augmentation des traitements qui sont par trop minimes; ensuite on a négligé d'agiter la question de savoir si l'on ue devait pas ouvrir davantage aux juges de paix l'accès de la magistrature supérieure, enfin l'honorable membre voudrait que les juges de paix demeu-rassent étrangers à la politique et deman-de pour eux l'inamovibilité mitigée par le droit pour l'autorité de les déplacer le cas échéant, moyennant certaines conditions, il termine en demandant à la chambre de voter séparément les paragraphes des articles du projet a plifs aux juges

de paix.

M. BTDARD maintient le projet de la commission sauf une modification du quatrième paragraphe de l'article 3.

Adoption de l'article 2 relatif aux conditions d'admission dans la magistrature.

L'article 3 énumère les conditions que doit réunir tout candidat à la justice de paix.

Le projet impose un examon au postulant.

M. VENTE propose de remplacer l'exa-men par l'obligation de fournir le diplôme de licencié en droit.

M. BERENGER se rallie à la proposition émise par M. Vente.

M. GIRAUD demande aussi la suppression de l'examen rappelant ce mot de Thouret: « Qu'il suffisait d'avoir du bon sens pour ètre bon juge-de-paix. »

M.BIGOT trouve que le mot de Thouret n'est plus juste aujourd'hui ; que les juges de paix ont des attributions plus importantes. Il importe, ajoute-t-il, d'épurer le recrutement qui a été, pendant vingt ans, fait sous l'influence d'idées étrangères au rôle de cette classe de la magistrature.

Une voix. - Vous insultez la magistrature.

M. BIGOT. - Non, je ne l'insulte pas. mais est-il vrai que sous l'empire, on consultait le préfet avant de nommer un juge-de-paix. (Applaudissements à gau-che.) M. Bigot conclut en émeltant le vœu que les juges de-paix soient dignes

M. PAULIN GILLON combat le système de la commission en ce qui concerne le re-

Adoption des paragraphes 1, 2, 3 et 4 amendés; rejet du paragraphe 5 relatif à l'examen.

M. YOISIN demande le rejet de l'article 3 en entier.

M. PARIS demande le renvoi de cet article à la commission. M. LIMPERANI réclame pour qu'on vote

l'article 3 en rejetant tous les articles relatifs aux juges-de-paix. M.LE PRÉSIDENT. - Nous ne sommes

plus en nombre. Nous renvoyons à demain la suite de la discussion. La commission s'expliquera et avisera. La séance est levée à cinq heures 55

> BOURSE DE PARIS du 2 Mars

Nuovel emprunt

minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Que peut hien avoir fait le départe ment du Nord à M. Thiers? Voici la neu velle menaçante que nous trouvons dan

On s'entretenait beaucoup dans les cor-loirs d'un conflit qui a éclaté entre le prési-dent de la République et M. Séguier, préfet du Nord.

du Nord.

Ce dernier a été appelé à Versailles, il y a quelque temps, par dépèche télégraphique.

Arrivé chez M. Thiers, i s'est vu demander sa démission. M. Thiers voulait donner ses fouctions à M. Valentin, l'ex-préfet du Rhône, et nommer M. Séguier à un autre poste.

» M. Séguier se serait refusé à accéder à la denante du président de la République, et, malgré les assurances qui lui étaient données qu'il n'avait cessé d'avoir la confiance du gouvernement, il aurait déclaré ne vouloir se

retiier que s'il était révoqué.

» Les députés monarchistes du Nord, mis au courant de cet incident, se seraient ren-dus chez M. Thiers et au aient manifesté le désir de voir M. Séguier rester à la préfecture de Lille. " L'affaire n'a pas encore reçu de solu-

tion. > Les renseignements du Siècle sont confirmés par d'autres journaux. Voici la version du Figaro:

« Nous avons annoncé l'arrivée à Versailles de M. le baron Séguier, préfet du Nord.

Savez-vous pourquoi M. Séguier est venu Versailles?

» Pour s'entendre offrir un siège de conseiller d'Etat. > Et savez-vous pourquoi l'on veut faire

de M. Séguier un conseiller d'Etat?

» Pour rendre libre la préfecture du Nord, que l'on donnerait?... A M. Valentin, expréfet du Rhône.

» Là-dessus, grand tapage de la part des députés du Nord, M. Testelin excepté, et l'affaire en est là. n

Paris-Journal écrit de son côté : « On racontait dans les couloirs de l'As-semblée que M. Séguier, préfet du Nord, allait se retirer pour faire place à M. Valen-tin, ex-préfet de Lyon; M. Thiers aurait dit qu'il était obligé de donner, dans une cer-taine mesure, satisfaction à l'opinion républcaine d'un certain parti, et que, pour cela faire il était décidé de remplacer les fonctionnaires ayant participé de près ou de loin l'administration impériale.

 On raconte bien des détails sur certaine entrevue entre M. Thiers et M. Séguier d'une part, M. Thiers et les députés du Nord d'autre part.

Nous nous contentons de rapporter l' bruit qui courait, et de constater l'émotion qu'il soulevait.»

Encore une fois, que peut bien avoir fait notre département à M. le président de la République?

En réponse aux reproches si légitimes adressés au maire de Cambrai, lors de la vérification de l'élection de M. Derégnaucourt, la municipalité et le conseil municipal de cette ville viennent d'adresser à ce fonctionnaire des lettres pour lui dire « de continuer l'œuvre commencée, en dépit des clâmeurs du

On sait ce qu'il faut penser de ces congratulations entre augures.

La commission parlementaire qui s'occupe du travail des enfants dans les manufactures a définitivement voté hier trois points très-importants : dorénavant, les enfants ne pourront point être employés avant d'avoir atteint l'âge de

De dix à treize ans, les enfants ne pourront être occupés que durant six heurepar jour.

Le travail de nuit pour les garçons iges de moins de quinze ans et pour les

nites ou les femmes est supprimé. La discussion s'est engagée principa-lement sur la question de savoir si l'on ixerait à douze ans ou à treize ans la liuite de l'âge ponr les enfants qui ne devront travailler que durant six heures par jour. Nous venons de dire que c'est 'âge de treize ans qui a été fixé.

Le recueil des acte- administratifs de a prefecture du Nord mentionne des condamnations à des amendes diverses pour coutraventions aux arrêtés prélecioraux sur le typhus bovin, pour imporation de bestiaux ou de fourrages, provenant de pays infectés.

Les plaidoiries relatives aux demandes d'indemnité pour l'accident de Seclin ont continué hier matin. Le tribuual, après les débats, met chaque cause en délibéré.

Hier, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Lille le 24° tirage des obligations de l'emprunt de 1860, remboursables avec primes :

Prime de 25,000 fr.-18466.

Prime de 10,000 fr.-97580. Prime de 1,000 fr. — 71981—86548—69184 — 88074 — 157169 — 170925 — 164531.

Prime de 500 fr. - 68648 - 75986 -35057 — 94437 — 140942 — 79514 — 35141—115851—146159.

Prime de 400 fr.—125003 — 50647 — 7870—106168—10959 — 56640 — 42308 -94028-- 141842-- 49283-- 101400--134036—8987—167429—50409.

Prime de 200 fr.—72097 — 134075 — 169922 — 160829 — 450392 — 44592 — 56538 — 149178 — 149646 — 137192 — 110952 - 21081 - 94352 - 173005 -64333-63609-3164-63770-26322-97130

On se plaint beaucoup de la malproprete de certaines de nos rues.

Pendant ces jours de pluie, le Grand Chemin, l'Alouette et certains endroits de la Grande Place sont de véritables cloaques que les piétons ne savent comment traverser.

L'administration ne pourrait-elle faire donner quelques coups de balai?

Un vol important en billets de banque d'émission a été commis, à Quesnoy-sur-Deule, au domicite et au préjudice du sieur Keersguitre, commerçant en cette ville. On croit connaître l'auteur du

Première Communion.

A l'occasion de la première communion, la librairie Reboux, rue Nain 1, vient de recevoir un grand et beau choix de Livres de prières, Images et Chapeets.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Lundi 4 mars, 8 h. 1/4 du soir. Etude de l'acide sulfurique.

Cours public de Physique.

Mercredi 6 mars.à 8 A. 1/4 du soir lirera les capitaux en l'atiers ab chentil

a done da répli.